

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Ophélie Decle – SAMPL CGT

Raphaël Vial – SYNPTAC CGT

Employeurs

Bernard Garnier – SYNAVI

Hervé Lamouroux – Groupe des 20

Diane Loichot – Grand Bureau

Frédéric Rémy – Fédération des arts de la rue

Etat et collectivités

Marc Uhry – France Urbaine

Claire Fillot – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle Combourieu – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Excusée :

Elodie Erard – France Festivals

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Tour d'actualité

- Point sur les aides aux festivals délivrées par la DRAC : montants et types d'aide
- Point sur la circulaire Collomb

- Décisions pour les mois à venir

- Etablissement d'une cellule de médiation pour les festivals mis en difficulté par les protocoles sécuritaires et sanitaires
- Etat des lieux des personnels intermittents des festivals : constat partagé de difficultés de recrutements des personnels techniques en raison de reconversions nombreuses et de la suroffre actuelle.
- Conception d'un questionnaire à destination des festivals de la Région autour des thèmes suivants : équilibre économique, programmation, emploi

- Calendrier de travail

La prochaine réunion aura lieu en visioconférence, dans la 1^e quinzaine de mai. Une demi-journée de travail en présentiel est prévue en septembre.

La réunion du mois de mai sera consacrée à l'établissement du questionnaire, aux modalités de sa passation et au calendrier de dépouillement des résultats. Un point sera également fait concernant le montage de la cellule de médiation.

DETAIL DES ECHANGES

En prélude à la réunion, Marjorie Glas précise que France festivals l'a contactée : elle présentera le groupe festivals du COREPS lors de la rencontre régionale des états généraux des festivals qui aura lieu le 30/03 à Grenoble dans le cadre du Festival de Détour de Babel de 11h-13h. Elle présentera les ambitions et travaux du groupe. Elodie Erard sera également présente.

Elle rappelle ensuite les thèmes qui avaient été identifiés lors de la première réunion du groupe et propose de poser une méthodologie de travail et des objectifs à atteindre.

- Etat des lieux des personnels intermittents des festivals
- Relation entre festivals et équipes artistiques
- Concentration économique des festivals

Tour d'actualité

Isabelle Combourieu (DRAC) fait d'abord un point sur l'aide qui sera attribuée aux festivals. Le ministère est en train de travailler sur un formulaire national à l'échelle de toutes les DRAC,. Ce formulaire sera mis en ligne fin mars. Il n'y aura officiellement ni plancher, ni plafond concernant le montant des subventions accordées ; cependant, la DRAC accorde rarement des aides en dessous de 5000 euros.

Le budget national dédié aux festivals est de 8 millions. La DRAC AURA a sollicité 1 million d'euros, sur la base de la population de la Région et du nombre de festivals.

Les aides seront de 3 types :

- Aides à l'investissement,
- Aides au projet,
- Conventions de 3 ans : à l'échelle de la région, il n'y aura pas plus de 2 ou 3 conventions).

Isabelle Combourieu concernant qu'un comptage précis des festivals en région est primordial. Le conseil économique et social en a compté 4.000 sur la Région. Or, au niveau national, le DEPS en comptabilise seulement 10.000. Qu'en est-il ? Il faut travailler pour cela sur la définition de ce qu'est un festival.

Frédéric Rémy comprend que le formulaire sera diffusé fin mars mais demande quels seront les délais de traitement ?

Isabelle Combourieu (DRA) répond qu'ils seront a priori d'un mois. Elle précise, concernant les musiques, que les aides transversales versées par le CNM seront compatibles avec les aides gérées par la DRAC.

Bernard Garnier (SYNAVI) demande quels seront les critères retenus par la DRAC.

Isabelle Combourieu (DRAC) explique que la commission se réunit demain. Les critères seront les suivants : qualité des esthétiques, pluralisme esthétique, ruralité, maillage territorial. Elle précise que les structures aidées devront avoir au minimum deux ans d'existence. Elle rappelle enfin que, l'enveloppe étant assez restreinte, les choix pourront s'orienter vers les territoires ou les esthétiques les plus carencés.

Frédéric Rémy demande si le terme d'aide au projet signifie qu'il n'y aura pas de soutien pérenne excepté sur du conventionnement ?

Isabelle Combourieu (DRAC) acquiesce, en disant que l'enveloppe de conventionnement sera réservée pour des festivals structurants ou qu'il faudrait structurer. Les aides au projet sont censées aider différents festivals chaque année. Par ailleurs, elle ne sait pas ce qu'il adviendra de cette enveloppe dans 3 ans.

Claire Fillot (Région) demande si l'enveloppe de 8 millions au niveau concerne bien les 3 axes (aide au projet / aide à l'investissement / conventionnement). **Isabelle Combourieu** répond que c'est bien le cas.

Frédéric Rémy demande quand le formulaire sera en ligne et quelle communication est prévue.

Isabelle Combourieu (DRAC) répond que le formulaire sera en ligne fin mars sur le site du Ministère de la Culture dans la rubrique « mes démarches simplifiées ». Les agences régionales (AURA-SV et Grand Bureau) et le COREPS seront invités à transmettre l'information.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) fait état d'un rendez-vous récent organisé par la fédération des arts de la rue autour de la circulaire Collomb. La fédération appelle à prendre en compte la notion d'égalité territoriale concernant l'application des mesures sanitaires et de la circulaire Collomb. Actuellement, tout se traite à l'échelon départemental car le préfet de région n'a pas de rapport hiérarchique sur les préfets de départements. Chaque préfecture est libre d'interpréter les textes comme elle le souhaite, il n'existe pas de définition unitaire des termes « rassemblements festifs » par exemple, et il n'existe pas de réflexion commune entre ministère de l'Intérieur et ministère de la Culture sur ces questions. Concernant spécifiquement la circulaire Collomb, il n'y a pas de moratoire, tout est à l'interprétation des préfets, les tarifs n'ont pas bougé depuis 2010.

Marjorie Glas (COREPS) précise en effet que, lors d'une réunion avec le directeur de cabinet du préfet du Rhône, ce dernier a bien rappelé que le préfet de Région n'a aucune autorité sur les préfets de départements qui sont souverains. Une réunion a été demandée par le groupe protocole, réunissant tous les directeurs de cabinets de tous les préfets, mais cela semblait impossible.

Raphael Vial (SYNPTAC CGT) ajoute que la circulaire Collomb pose des problèmes de vocabulaire. Aujourd'hui un préfet, par ses décisions, peut vraiment impacter très fortement la vie des festivals. Les décisions viennent d'en haut et il est d'autant plus difficile de les influencer et de les discuter.

Marjorie Glas (COREPS) rappelle que, si le COREPS ne peut édicter de règles contraignantes, il a une légitimité représentative qui lui permet peut-être de prendre part aux débats.

Création d'un groupe d'alerte et de médiation

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) propose, suite à ces échanges, de créer, dans le cadre du COREPS, un groupe d'alerte et de médiation quand des manifestations se trouvent face à des difficultés liées à une décision administrative d'un préfet relatives aux conditions sanitaires ou sécuritaires. Il s'agirait d'une médiation interprofessionnelle informelle mais qui permettrait aux acteurs du secteur d'être un interlocuteur aux côtés de la DRAC.

Marjorie Glas (COREPS) précise qu'il faudrait dans ce cas intégrer des représentants issus du Groupe festivals et du groupe protocole. Elle demande quelle est la position de la DRAC quant à cette proposition.

Isabelle Combourieu (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) est d'accord sur le fait que se pose un problème d'équité territoriale. Ces décisions menacent notamment des emplois, car les festivals sont des employeurs importants. Les effets économiques de ces décisions doivent être mis en avant. Un courrier pourrait être un outil utile.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) rappelle qu'une circulaire en 2017 posait le DRAC adjoint comme interlocuteur sur les questions d'applications des protocoles. La DRAC a donc ce rôle de médiation, qui fait partie de sa mission et on l'a bien vu dans le Cantal, lors de l'annulation du festival d'Aurillac. Dans ce travail de médiation, il serait intéressant d'être accompagné par un.e juriste sur ces questions. Si les organisations représentatives de la profession peuvent avoir une parole commune cela pourrait être bien.

Isabelle Combourieu (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) rappelle qu'une circulaire n'est pas opposable. La DRAC assure donc toujours une fonction de médiation. Mais il faudrait avoir des informations plus claires en amont concernant notamment la sécurisation de l'espace public sur le temps des festivals. Il est actuellement possible que la crise sanitaire revienne, c'est encore fragile. Le volet économique de l'argumentaire contre les annulations devrait prendre un peu plus de puissance : dire que le secteur représente tant d'emplois, tant de bénéfiques, pourrait être un argument utile.

Diane Loichot (Grand Bureau) explique que le problème se pose dans toutes les régions. Les festivals membres du SMA ont reçu l'appui des juristes du SMA pour engager le dialogue avec certains préfets. Ils pourraient également être en appui dans le cadre de ce groupe de médiation. Elle peut faire la jonction avec le SMA.

Isabelle Combourieu (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) considère qu'il n'est pas évident de faire pression sur le plan juridique, tandis que les arguments économiques peuvent avoir plus d'impact.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue): considèrent lui que des mesures disproportionnées ou discriminatoires peuvent être mises à jour par des juristes. Concernant les arguments en termes d'emploi, il faudrait voir avec Pôle Emploi si la baisse de l'emploi culturel dans la région en 2021 peut être mesurée.

Marjorie Glas (COREPS) : répond que ces chiffres existent. Ils montrent ainsi que l'emploi culturel a diminué de 45% en moyenne sur la Région, mais de plus de 70 % à l'échelle du Cantal. Il est probable que l'annulation du festival d'Aurillac a contribué à une telle baisse.

Isabelle Combourieu (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) appelle à une certaine prudence dans la relation aux préfets et au politique, particulièrement dans le contexte électoral actuel.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) explique dans le contexte actuel, très dégradé économiquement, la reprise doit pouvoir se faire sans contrainte. Nous ne sommes plus dans l'état d'urgence. La dégradation a été forte sur les territoires. La tendance doit s'inverser, mais de manière positive pour que sur tous les territoires, la reprise culturelle soit effective.

Ophélie Dècle (SAMPL CGT) souhaite revenir sur le rôle des maires, à qui échoit la responsabilité de l'organisation d'un événement. Ils n'ont parfois pas les compétences et s'en remettent aux décisions du préfet, car leur responsabilité est engagée. Cela est problématique.

Bernard Garnier (SYNAVI) explique qu'en effet le préfet n'interdit que rarement mais renvoie la responsabilité des maires des communes qui par prudence, vont prendre des décisions d'interdiction.

Raphael Vial (SYNPTAC CGT) dit que le problème est fondamental. Les maires interprètent les décisions des préfets de manière différente.

Etat des lieux du personnel intermittent des festivals

Marjorie Glas (COREPS) en vient au 2^e point de l'ordre du jour, concerne un état des lieux du personnel intermittent des festivals. Entre 2019 et 2021, on assiste à une baisse très forte des masses salariales : 92% dans le cantal pour les artistes de cirque, 75% dans le Cantal tous métiers confondus. Où en êtes-vous de votre côté ? Quels effets la crise a-t-elle eu à moyen terme ?

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) constate que beaucoup de personnels administratifs affiliés à des compagnies ont quitté la profession (chargé de production / diffusion...), souvent en raison d'une charge mentale très forte. Le nombre de personnes qui ont quitté le secteur est impressionnant. Tout le monde cherche des administrateurs, des chargés de production ou de diffusion. Il n'a pas la même impression sur les techniciens. Le réseau de diffusion des arts de la rue a énormément souffert et le phénomène d'embouteillage risque d'être destructeur en 2022 -2023, beaucoup de compagnies risquent de ne pas s'en sortir.

Hervé Lamouroux (Groupe des 20) dit avoir de son côté des difficultés à trouver des intermittents en technique et des habilleuses dans la région de Clermont-Ferrand. Cela est probablement conjoncturel, lié à l'explosion des programmations après la crise. Il précise par ailleurs que, si les têtes d'affiche ont toujours de gros cachets et remplissent les salles, il est difficile de développer de nouveaux artistes si les spectateurs ne s'intéressent plus qu'à des artistes. Le remplissage est difficile sur les artistes locaux.

Diane Loichot (Grand Bureau) explique que la réouverture de concerts debout est encore récente et qu'il est difficile de savoir ce qu'il en sera de la fréquentation des festivals et de leur équilibre économique. La communication des festivals est en train d'être lancée. Actuellement, le seuil de rentabilité d'un festival est extrêmement élevé (de l'ordre de 90%). Pour ceux qui n'ont pas fait le choix de rembourser des places lors des annulations, les billets sont reportés sur cette année, ce qui risque de rendre l'année encore plus difficile.

S'agissant du personnel technique, il s'avère difficile à mobiliser cette année. Grand Bureau travaille, en partenariat avec Mediatone à l'insertion des nouveaux entrants dans le métier. Une journée est organisée le 1^{er} juin prochain.

Isabelle Combourieu (DRAC): suggère de mettre en place à la fin de l'été un questionnaire relatif à l'emploi, la représentativité, le pluralisme et la programmation des festivals.

Marjorie Glas (COREPS)

Explique qu'un questionnaire est en cours de conception dans le groupe emploi / Formation afin de faire un point sur les difficultés de recrutement, les reconversions, les conditions de travail dans le secteur du spectacle vivant. Concernant les festivals, le questionnaire pourrait être centré sur les publics, les programmations, les équilibres financiers.

Isabelle Combourieu (DRAC) se dit disponible pour travailler sur ce type de document.

Marjorie Glas (COREPS) revient sur les difficultés de recrutement des techniciens et demande si les raisons sont identifiées.

Raphael Vial (Synptac CGT) explique que beaucoup ont quitté le métier ou n'ont pas pu continuer suite à la crise sanitaire.

Hervé Lamouroux (Groupe des 20) considère que l'offre culturelle actuellement pléthorique est aussi un élément explicatif et suggère que cette difficulté de recrutement pourrait n'être que conjoncturelle.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) rappelle qu'il y a, depuis quelques temps déjà, des difficultés pour recruter sur des postes de régie générale. Cette désaffection est liée au contexte politique et au traitement des arts de la rue. Le métier en train de changer en raison de protocoles sanitaires et sécuritaires de plus en plus lourds. La majorité des régisseurs ne sont venus dans le spectacle pour gérer des sociétés de sécurité. Le moral est très bas, et ce n'est pas uniquement lié aux annulations. La dimension sécuritaire des événements y contribue. L'espace public est devenu ultra sécurisé et les gens n'ont plus envie de ça.

Diane Loichot (Grand Bureau) précise que, malgré tout, l'été est porteur d'espoir pour le secteur des musiques actuelles. Les équipes se remotivent, mais il ne faut surtout pas qu'il y ait de nouvelles restrictions. Le moindre couac risque d'endommager économiquement les structures et moralement les équipes.

Marjorie Glas (COREPS) fait remonter des inquiétudes identifiées au sein du groupe politiques publiques concernant l'inflation, et spécifiquement l'augmentation des coûts en matière de transports et d'énergie.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) demande à la DRAC s'il y a des nouvelles à propos du fonds de soutien lié aux dépenses de sécurité imposées. Isabelle Combourieu répond que non, pas encore.

Conception d'un questionnaire à destination des festivals

Le groupe travaille ensuite à l'élaboration d'un questionnaire à destinations des festivals, qui pourrait être diffusé à la fin de l'été. Il s'agit d'abord définir les thèmes qui devraient y être abordés.

L'équilibre économique, la programmation, comme l'emploi devraient y être abordés.

Isabelle Combourieu (DRAC) suggère d'ajouter des items sur l'esthétique, les lieux (extérieur / intérieur), le seuil de rentabilité, le coût de l'énergie, le ratio artistes locaux / artistes émergents / têtes d'affiche, le taux de fréquentation et un ratio des coûts artistes / protocoles / transport.

Claire Fillot (Région) : suggère également d'ajouter des éléments permettant de comparer avec l'édition 2019.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) considère qu'il faudrait également faire un état des lieux des manifestations annulées ou supprimées et qui ne se remonteront pas.

Marjorie Glas (COREPS) explique que l'agence travaille actuellement à la mise à jour d'une cartographie des festivals sur la Région.

Isabelle Combourieu (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes : propose d'envoyer le questionnaire à ceux identifiés par la DRAC en croisant avec la liste des festivals qui ont demandé des aides au CNM.

Raphael Vial (Synptac) est d'accord avec l'idée de mettre en place un questionnaire mais met en garde contre d'énormes bilans chiffrés rendus inutiles parce qu'il n'y a personne à qui les présenter. Les techniciens de la DRAC et de la Région sont impuissants et les autres collectivités ne sont pas autour de la table.

Isabelle Combourieu (DRAC) considère que si ce COREPS veut pouvoir faire des remarques, des demandes ou des préconisations, il faut les étayer. Le questionnaire servirait à cela.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) regrette que France Urbaine ne soit pas présente sur les réunions. Depuis le début, on est dans une réflexion en direction de l'Etat. Comment construire un échange avec les représentants des collectivités qui sont fondamentales dans le financement et dans le rayonnement sur les territoires ? Quelle est la position de la Région ? De France Urbaine ? des autres collectivités ?

Claire Fillot (Région) explique que la Région intervient où elle est légitime. Elle s'est par exemple positionnée en renfort du festival d'Aurillac l'année dernière. Il manque certainement les départements et les communes autour de la table.

Marjorie Glas (COREPS) : précise que des élus sont présents sur le groupe politiques publiques et sur le groupe Territoires et habitants. Il est globalement assez compliqué de les mobiliser, peut-être faut-il penser à le faire sur des temps spécifiques, pour leur faire part, par exemple, des préconisations établies par le groupe.

Calendrier de travail et ordre du jour de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu en visioconférence, dans la 1^e quinzaine de mai. Une demi-journée de travail en présentiel est prévue en septembre.

La réunion du mois de mai sera consacrée à l'établissement du questionnaire, aux modalités de sa passation et au calendrier de dépouillement des résultats. Un point sera également fait concernant le montage de la cellule de médiation.